



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Boutillerie tenue à huis clos par voie de vidéoconférence le lundi 17 janvier 2022, de 20 h 11 à 20 h 53.

SONT PRÉSENTS :

La maîtresse, Mme Nicole Généreux et les conseillers MM. Dany Chénard, Charles Garon, Frédéric Landry, et les conseillères Mmes Manon Bélangier et Michèle Marquis formant quorum sous la présidence de Mme la maîtresse.

Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

En vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal, une fois par année la municipalité doit déposer un rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* qui mentionne que :

- Aucune modifications n'ont été apportées au Règlement sur la gestion contractuelle;
- Les mesures suivantes ont été appliquées :
 1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
 2. Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2) adopté en vertu de cette loi;
 3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
 4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
 5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
 6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.
- L'application des règles à l'égard des contrats de 25 000 \$ et plus attribués de gré à gré a été respectée.

En vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal ce rapport sera publié sur le site web municipal.

(signé) :  Nicole Généreux,
Maîtresse

(signé) :  Anne Desjardins,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Copie certifiée conforme,
Donnée à Saint-Denis, ce 19^e jour de janvier 2022